



SÉMINAIRE – 20 JUIN- ADGCF FINANCEMENTS, CONSTRUCTION ET GESTION DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES PUBLICS

Rapport public annuel Cour des comptes 2018

Les piscines et centres aquatiques publics: un modèle obsolète

G. TERRIEN, président de la CRC Île-de-France



LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES CONTRÔLÉS





Un modèle de fonctionnement ancien, désormais inadapté

Au 1^{er} avril 2017, la France disposait de 4 135 piscines et centres aquatiques publics et 6 412 bassins de pratique de la natation

Cette offre est supérieure à celle de certains pays voisins, mais inégalement répartie sur le territoire ; les espaces périurbains et les quartiers prioritaires de la politique de la ville disposent d'un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale

Le parc de piscines et de centres aquatiques est vétuste ; la moitié des équipements a été construite avant 1977 ;

Les attentes du public à l'égard de ces équipements ont été modifiées, sans que les collectivités territoriales ne parviennent à adapter leur offre de service public

La place de l'État dans la programmation des équipements aquatiques est désormais réduite ; son appui mineur est dispersé entre plusieurs acteurs et plusieurs fonds (CNDS, DETR, FSIL, etc.) ; son rôle doit être simplifié ou supprimé.

Pour l'Etat :

Recommandation n° 1 : simplifier ou supprimer le soutien de l'État au financement de la construction de piscines et de centres aquatiques.



Une exploitation structurellement déficitaire, surtout assurée par les communes

La gestion d'une piscine entraîne systématiquement un déficit ; le déficit moyen constaté est de 640 000 € par an ; il représente en moyenne 25 % de l'épargne brute des collectivités propriétaires ;

Si les communes sont propriétaires des deux tiers des équipements aquatiques publics, la commune n'est plus l'échelon pertinent de gestion de ces équipements

Le bassin de vie des usagers de l'équipement est fréquemment différent du territoire géographique de la commune ;

Le transfert de ces équipements à l'intercommunalité est souvent pertinent : il permet une mutualisation des moyens, une programmation à une échelle plus large et d'éviter que le contribuable municipal prenne en charge le déficit d'un équipement fréquenté par des utilisateurs extérieurs ;

Pour les collectivités et leurs groupements :

Recommandation n° 2 : évaluer de façon systématique la pertinence d'un transfert des piscines et centres aquatiques communaux aux EPCI à fiscalité propre ;



Des modalités de gestion largement perfectibles

85 % des piscines et des centres aquatiques sont gérés en régie: l'analyse des coûts de fonctionnement de ces équipements par les collectivités propriétaires est insuffisante ; un défaut fréquent de fiabilité des comptes ne permet pas de connaître précisément le coût du service rendu et nuit à l'information des assemblées délibérantes ;

La gestion des équipements sous la forme de délégations de service public se développe: mais défaut de contrôle du délégataire de la part des collectivités

Le coût de construction d'un centre aquatique multifonctionnel est d'environ 25 millions d'euros (M€) ; cet équipement complexe impose la mobilisation de multiples compétences techniques, juridiques et financières que toutes les collectivités, notamment de taille réduite, ne disposent pas ; fréquence des décalages substantiels entre les coûts prévisionnels et les coûts réels de construction des équipements aquatiques.

Recommandation n° 3 : présenter aux assemblées délibérantes, à l'appui des projets validant la construction ou la rénovation d'une piscine ou d'un centre aquatique, la projection des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les années suivant la mise en service ;

Recommandation n° 4 : développer le suivi analytique des dépenses d'exploitation des piscines afin de mesurer le coût du service rendu aux usagers ;

Recommandation n° 5 : faire adopter par les assemblées délibérantes une stratégie globale précisant les missions et les objectifs assignés aux piscines publiques afin d'éviter la concurrence des usages entre les différentes catégories d'utilisateurs.